

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, le député sait qu'il n'existe pas de convention collective si bien rédigée qu'elle exclue tout recours à l'arbitrage. C'est précisément le cas ici, et les syndicats, j'en suis persuadé, sont parfaitement capables de veiller à leurs propres intérêts en l'occurrence.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LA MISE EN QUARANTAINE DE L'«ORONSAY» À VANCOUVER

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Voudrait-il aussitôt que possible révéler à la Chambre, par une déclaration ou de quelque autre manière, dans quelles circonstances l'*Oronsay*, un vapeur de la compagnie P & O, a été mis en quarantaine à Vancouver, et nous dire en quoi cette question concerne son ministère? Voudrait-il à ce propos songer aux allégations que j'ai formulées dans une question inscrite par moi au *Feuilleton* et demeurée sans réponse?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai pris note de la remarque du député au sujet d'une question demeurée sans réponse depuis le 7 avril. Je m'attends à recevoir la réponse d'ici un ou deux jours et, si le député n'en est pas satisfait, il n'aura qu'à nous le dire.

M. Baldwin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de sa réponse. En profiterait-il pour aborder tous les faits relatifs à ce navire, sa mise en quarantaine pour cas de typhoïde ainsi que les contacts des fonctionnaires de son ministère qui ont été l'objet de certaines discussions?

L'hon. M. Munro: Je suis disposé à enquêter en profondeur sur cette affaire afin de répondre à la question du député.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

• (3.10 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

BILL CONCERNANT LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

CRÉATION DU CONSEIL NATIONAL DE COM- MERCIALISATION ET D'OFFICES APPROPRIÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 14 avril, de la motion de l'hon. M.

[M. Orlikow.]

Olson: Que le bill C-197, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de l'agriculture.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons eu des discussions plus tôt au sujet du débat sur ce projet de loi et on a signalé que le député de Kent-Essex (M. Danforth) qui est le porte-parole officiel de l'opposition n'avait pas eu l'occasion de participer au débat. Je pense que les députés consentiront à ce qu'il le fasse maintenant.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais d'abord exprimer mes sincères remerciements pour la courtoisie dont ont fait preuve à mon égard les différents partis de la Chambre en me permettant de continuer la critique du bill à l'étude commencée par le député de Mackenzie (M. Korchinski) dans son discours de l'autre soir. Il est maintenant souffrant et incapable de terminer un discours intéressant sur ce sujet.

Le bill C-197, loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, est à mon avis l'une des plus importantes mesures législatives agricoles présentées cette session. Cela provient de ce que, si cette mesure est adoptée sous sa forme actuelle ou même amendée, tous les domaines de l'agriculture canadienne et tous les domaines connexes en seront fortement affectés.

Dans sa présentation, le ministre a fait remarquer, avec raison, que depuis bon nombre d'années, on avait cherché à obtenir une mesure législative dans ce sens. Les divers groupes producteurs de produits agricoles, les agences de commercialisation et les agriculteurs, de façon générale, réclamaient depuis longtemps une mesure législative de ce genre du gouvernement fédéral. D'après l'expérience acquise dans l'administration des organismes provinciaux de commercialisation, ces commissions et organismes locaux ont souvent réussi à stabiliser les prix que les agriculteurs touchaient pour leurs produits et, partant, à stabiliser les prix de commercialisation de ces produits. Trop souvent, nous avons constaté que lorsqu'il y avait des mouvements de ces marchandises à l'échelle interprovinciale ou internationale, les organismes